

ASSEMBLÉE NATIONALE4 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 5700 à 5732

présentés par
M. Bonrepaux
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« La mise en oeuvre des obligations de service public relève du principe de subsidiarité et laisse une large marge d'appréciation à l'État pour imposer le respect d'obligations aux opérateurs intervenant dans les secteurs de l'énergie, que ce soit en matière de droit et d'égalité d'accès à l'énergie, de protection des consommateurs vulnérables, de cohésion sociale et territoriale ou encore de sécurité des approvisionnements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rappelle la marge de manœuvre de l'État pour imposer certaines obligations aux opérateurs énergétiques comme l'avait souligné le ministre de l'économie et des finances le 27 janvier 2003.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 5700 de M. Bonrepaux
Adt n° 5701 de M. Bataille
Adt n° 5702 de M. Gaubert
Adt n° 5703 de M. Ducout
Adt n° 5704 de M. Le Déaut
Adt n° 5705 de M. Habib
Adt n° 5706 de M. Migaud
Adt n° 5707 de M. Brottes
Adt n° 5708 de M. Aubron
Adt n° 5709 de M. Balligand
Adt n° 5710 de M. Bascou
Adt n° 5711 de M. Besson
Adt n° 5712 de M. Bono
Adt n° 5713 de M. Cohen
Adt n° 5714 de Mme Darciaux
Adt n° 5715 de M. Dehoux
Adt n° 5716 de M. Dosé
Adt n° 5717 de M. Dumas
Adt n° 5718 de M. Dumont
Adt n° 5719 de M. Emmanuelli
Adt n° 5720 de Mme Gaillard
Adt n° 5722 de Mme Génisson
Adt n° 5723 de M. Gorce
Adt n° 5724 de M. Gouriou
Adt n° 5725 de M. Jung
Adt n° 5726 de M. Lambert
Adt n° 5727 de M. Launay
Adt n° 5728 de Mme Lebranchu
Adt n° 5729 de M. Nayrou
Adt n° 5730 de Mme Saugues
Adt n° 5731 de M. Tourtelier
Adt n° 5732 de M. Vergnier